

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4222

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Anneau bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Clôture de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3710 en date du 13 septembre 2006, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à l'aménagement des berges du canal de Jonage.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement des berges du canal de Jonage et proposés à la concertation sont :

- restaurer les continuités piétonnes et cyclables de l'agglomération en tissant un parcours entre les sites fluviaux,
- participer à la requalification du territoire de la première couronne "est",
- améliorer l'offre de loisirs de l'agglomération,
- préserver et restaurer le caractère naturel des berges.

La procédure s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- la mise à disposition du public, à l'hôtel de Communauté et au syndicat d'aménagement du canal de Jonage situé à Décines Charpieu, d'un dossier de concertation préalable comprenant notamment :

- . un plan de situation,
- . un plan de périmètre de l'opération,
- . une note explicative sur les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public,

- un avis a été publié dans les éditions du Progrès le 19 mars 2007.

Les résultats de la concertation préalable sont les suivants : sur les deux cahiers ouverts, aucune observation n'a été portée par le public.

Par ailleurs, dans le cadre de la charte de la participation de la Communauté urbaine, la concertation non réglementaire auprès du public se poursuit avec notamment à ce jour dans la phase avant-projet trois ateliers qui se sont tenus les 23 mai, 6 et 19 juin 2007 permettant d'enrichir le processus d'avancement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement des berges du canal de Jonage.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,